

Séance du 30 janvier 2015

**PROCES VERBAL DU 30 JANVIER 2015**

Convocation : 23 janvier 2015

Affichage : 23 janvier 2015

**Présents :**

Monsieur P.BRUSSEAU Maire

Mesdames D.BRISSOT, P.DOS SANTOS, H.DJEBBARI, J.HEYBLOM, M.-C. MAHE, M.SAUCE,  
T.VAN ZOETENDAAL

Messieurs G.BELILLE, J.BELILLE, F.HEYBLOM, B.LANDREVIE, H.MAILLARD, J.-C.PRUNAUD,  
S.SIDOUX.

Personne ne se proposant pour être secrétaire de séance, Monsieur P.Bruseaux – Maire désigne Monsieur B.Landrevie comme secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures 05 en remerciant les participants de leur présence et constatant que le quorum est atteint déclare que le conseil peut valablement délibérer.

Madame F.Vicq donne lecture du procès verbal du 28 novembre 2014 qui est adopté à 14 voix « POUR » et 1 « ABSTENTION » Monsieur S.Sidoux signalant une erreur quant à ses propos sur les travaux routiers rue des Gâtines.

Madame F.Vicq donne lecture du procès verbal de la séance du 04 novembre 2014, rectifié selon les demandes de Monsieur B.Landrevie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, approuve à 14 voix « POUR », 1 « ABSTENTION », Monsieur G.Belille.

**Ordre du jour :**

**1) Décision de maintien de la qualité de Maire Adjoint de Madame Djebbari Hanat, à la suite du retrait de délégation :**

Monsieur F.Heyblom demande un vote à bulletins secrets qui est accepté, résultats du vote à bulletins secrets, 9 voix pour, 6 voix contre, pas d'abstention.

**2) Bail garage du 1<sup>er</sup> février :**

Monsieur le Maire rend compte de la libération du garage, bâtiment cadastré AB n° 264, d'une contenance de 14.52 m<sup>2</sup>, par Monsieur et Madame Richard.

Madame Sauce demande où se trouve ce garage. Il lui est répondu qu'il se situe Rue aux Boules.

Monsieur le Maire présente ensuite la demande d'un habitant qui souhaite louer et propose au conseil municipal de signer un bail de trois ans avec cette personne au tarif de 50 € par mois.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à 12 voix « POUR » et 3 « ABSTENTIONS », Mesdames J.Heyblom, M.-C.Mahé et Monsieur B.Landrevie.

- **DECIDE** de louer pour 3 ans le garage bâtiment cadastré AB n° 264, d'une contenance de 14.52 m<sup>2</sup>
- **FIXE** le loyer mensuel au 1<sup>er</sup> janvier 2015 à 50 € ;
- **PRECISE** que le prix du loyer est indexé selon l'indice de référence des loyers applicable au terme de chaque année du contrat en fonction de la législation en vigueur à cette date ;
- **AUTORISE** le Maire à signer le nouveau bail avec le futur locataire.

### **3) Modification du tableau des effectifs dans le cadre de modification de durée hebdomadaire (régularisation de la délibération 2014/38) :**

Monsieur B.Landrevie demande où en est le C.D.D., Monsieur le Maire lui répond que ce n'est pas le sujet inscrit à ce point de l'ordre du jour.

La création d'une « Commission Ressources Humaines » est demandée, Madame D.Brissot repose la question du choix entre un C.D.D. et un C.U.I. pour le contrat de trois mois.

Monsieur J.-C.Prunaud demande des explications sur le volume horaire qui change, Madame F.Vicq déclare que le taux horaire n'était pas le bon et qu'il a dû être changé pour correspondre au cadre légal.

Madame H.Djebbari rappelle le rôle uniquement consultatif de la commission quand Monsieur J.Belille craint de la voir se substituer au travail des syndicats, Monsieur P.Brusseaux - Maire ne voit pas l'intérêt de créer cette « Commission Ressources Humaines », Madame M.-C.Mahé exprime alors son sentiment d'un vote inutile du Conseil.

Monsieur J.-C.Prunaud demande à nouveau plus d'explications pour le volume horaire, de même que Madame T.Van Zoetendaal. Madame F.Vicq redonne des explications ; face à l'incompréhension d'une partie du Conseil, Monsieur B.Landrevie propose la création d'une « Commission Ressources Humaines », suite à des plaintes du personnel, et rappelle qu'un vote majoritaire du Conseil permet de créer une commission, Monsieur le Maire refuse de mettre cette création de commission au vote.

Monsieur S.Sidoux se plaint du travail d'une commission sur le sujet qui n'a pas tenu informé le Conseil, suite à la déclaration de Monsieur F.Heyblom qui rappelle que plusieurs membres du Conseil ont rencontré le personnel, Madame D.Brissot se plaint du non retour d'information du travail de ces élus.

Monsieur B.Landrevie propose un report et un nouveau vote suite à une réunion de travail, Monsieur le Maire se prononce contre, Madame H.Djebbari rappelle qu'il y a déjà eu un long débat sur le sujet en réunion de Conseil, une grande majorité était d'accord.

Monsieur P.Brusseaux – Maire soulève le risque du non paiement des salaires, vivement appuyé par Monsieur J.Belille, Monsieur B.Landrevie soulève le risque du vice de procédure en cas de menace sur le Conseil.

Après avoir délibéré, les membres du conseil municipal, décident, à 9 voix « POUR », 4 « ABSTENTIONS » Mesdames H.Djebbari, D.Brissot, M.-C.Mahé et T.Van Zoetendaal et 2 voix « CONTRE » Messieurs S.Sidoux et B.Landrevie.

### **4) Autorisation des dépenses d'investissement et de fonctionnement dans l'attente du vote du Budget 2015 :**

Distribution d'une autre fiche d'information, cela ne porte plus que sur l'investissement, des questions sont posées sur le changement d'intitulé, sa nature, sur la question de Mme Sauce qui demande si la *Commission des finances* a été réunie, Monsieur J.Belille qui en est le vice-président déclare qu'elle n'a pas été réunie, car il n'y avait pas lieu. Monsieur P.Brusseaux explique que le budget de fonctionnement n'est pas à prendre en compte. Ce qui explique l'unique intitulé d'« investissement »

Monsieur B. Landrevie lui demande si cette autorisation de dépense peut être scindée en deux parties, une en investissement et l'autre en fonctionnement qui seraient votées séparément, M. le Maire lui répond que c'est impossible. Mesdames D.Brissot, H.Djebbari, M.-C.Mahé, M.Sauce et T.Van Zoetendaal et Messieurs B.Landrevie, J.-C.Prunaud et S.Sidoux votent contre, les autres pour.

#### **5) Modification du tarif cantine du personnel municipal :**

Mme Brissot demande qui est concerné, il semblerait que seule une personne soit concernée, le vote contre entraînerait des paiements d'U.R.S.S.A.F. supplémentaires pour la mairie, tous les membres du Conseil votent pour.

#### **6) Renouvellement de la convention de mise à disposition du plan d'eau « Les Bastilles » : adopté à l'unanimité.**

Monsieur le Maire explique qu'une convention a été signée entre la commune de Guernes et le Brocheton des Bras de Guernes depuis 1998.

Cette convention met le plan d'eau « Les Bastilles » à disposition de l'association en contrepartie de l'entretien et de la surveillance du site, ce qui évite à la commune d'engager un garde-pêche et d'assurer l'entretien des lieux.

Cette convention arrive à échéance le 3 mars 2015, et il est donc proposé de la renouveler à compter du 4 mars 2015 pour une nouvelle période de 5 ans.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal accepte le renouvellement de la convention de mise à disposition dans les mêmes termes.

#### **7) Motion de soutien aux Notaires de France :**

Monsieur B.Landrevie demande une explication succincte de la part de Monsieur le Maire qui la donne, les Notaires de France demandent aux Conseils municipaux de les soutenir contre le projet gouvernemental de changement de leur statut ; Monsieur B.Landrevie fait remarquer qu'il est bien normal qu'à leur demande Monsieur le Maire ait inscrit ce point à l'ordre du jour, mais que, compte-tenu du fait que tous les élus du Conseil se sont présentés sur des listes « divers », *a priori* le Conseil ne devrait pas prendre de position politique, si celle-ci n'engage pas directement le devenir de la commune ; abstention de Mesdames D.Brissot, P.Dos Santos et J.Heyblom et de Messieurs J.Belille, P.Brusseaux, F.Heyblom et H.Maillard, votent contre Mesdames H.Djebbari, M.-C.Mahé, M.Sauce et T.Van Zoetendaal et Messieurs G.Belille, B.Landrevie, J.-C.Prunaud et S.Sidoux, rejeté.

#### **8) Questions diverses :**

- Suite au rejet de l' « Autorisation des dépenses d'investissement et de fonctionnement dans l'attente du vote du Budget 2015 », Monsieur G.Belille s'inquiète de la durée des devis dans les dossiers, Monsieur B.Landrevie rappelle qu'un nouveau vote du Conseil, dans un laps de temps rapide et après une réunion de travail, pourrait entraîner un vote favorable du Conseil pour l'investissement.
- À 21H38 Monsieur. G.Belille quitte la réunion du Conseil pour des raisons personnelles.

- Madame M.-C.Mahé demande quelle est aujourd'hui la situation de Madame S.Béraud, Monsieur le Maire l'informe qu'il est en contact avec elle et que les arrêts de travail ont bien été déposés et que son arrêt est prolongé.
- Madame H.Djebbari demande quel est le coût du secrétariat depuis le début du mandat, Monsieur le Maire ne peut répondre précisément.  
Madame H.Djebbari demande le coût du remplacement de Madame S.Béraud, Monsieur le Maire lui répond qu'une assurance assume l'intégralité de la dépense.
- Madame M.Sauce demande pourquoi la *Commission P.O.S./P.L.U.* n'est toujours pas réunie à ce jour, alors que Monsieur le Maire la réunit le 6 février, avec ensuite le projet de tenir rapidement un Conseil pour lui présenter un projet. Madame M.Sauce se plaint de ne pas avoir été convoquée à cette commission, dont elle est membre, et qui se serait réunie sans elle. Monsieur J.-C.Prunaud rapporte que les formations du mois de février proposées au PNR récemment par Monsieur P.Brusseaux n'ont plus lieu d'être, Monsieur le Maire déclare qu'une ligne budgétaire peut être ouverte pour cela, Monsieur J.Belille confirme qu'une ligne peut être ouverte. Monsieur J.-C.Prunaud précise sa remarque, il s'agissait des formations proposées par le P.N.R. gracieusement, la date est dépassée et ce qui est aujourd'hui proposé, c'est un retour d'expérience des élus du P.N.R. ayant reçu l'aide du P.N.R. pour passer du P.O.S. au P.L.U. Monsieur B.Landrevie qui représente la commune auprès du P.N.R. abonde dans ce sens.
- Madame D.Brissot demande si les nouveaux règlements de cantine et de garderie adoptés par le Conseil ont été distribués aux élèves et parents d'élèves, il lui est répondu qu'ils ont été distribués dans les cahiers de liaison des élèves.
- Des informations concernant les projets de maison médicale et de maison des associations, présentés publiquement par Monsieur le Maire, sont demandées, le Conseil n'en ayant pas été tenu informé. Monsieur P.Brusseaux - Maire déclare qu'il s'agissait juste d'une idée personnelle exprimée. Monsieur J.Belille déclare qu'ils ont un contact pour un devis. Monsieur S.Sidoux concernant les travaux en cours ou prévus dans divers lieux de la commune, rappelle qu'il est important d'avoir plusieurs devis. Monsieur le Maire répond que les décisions seront prises en Conseil et que la C.A.M.Y. peut subventionner à hauteur de 50 %. Monsieur J.Belille tiendra au courant le Conseil quand la personne viendra pour les susdits projets, le passage par un appel d'offre sera obligatoire sans doute.
- Madame D.Brissot demande où en est le projet d'une nouvelle école. Monsieur le Maire répond que c'est dans les mains des Domaines pour l'estimation sur un terrain. Madame M. Sauce demande où il se situerait ?  
Par souci de discrétion, il est arrêté d'en parler en réunion de travail. Il faudra en outre des autorisations préalables au niveau de l'écologie et autres.
- Madame M.-C.Mahé demande pourquoi Madame H.Djebbari s'est vue retirer les clefs de la mairie ?  
Monsieur le Maire a retiré les clefs, car il lui semblait bon de les retirer. Il demande à M.-C. Mahé s'il est utile de rappeler certains événements.

- Monsieur S.Sidoux demande ce que vont devenir les projets en cours pour la commission dont Madame H.Djebbari assurait la vice-présidence.  
Monsieur P.Brusseaux annonce que, compte-tenu du précédent vote, la délégation de la commission ne sera pas reprise, la délégation de signature personne ne l'a plus pour cette commission.  
Aux questions concernant l'avenir de la commission, Monsieur le Maire répond qu'il se chargera d'envoyer les convocations, que les travaux continueront et qu'il s'inquiétera et se chargera de la direction des travaux de cette commission.
- Concernant la distribution en boîtes aux lettres d'une offre pour un achat groupé de fioul de la part de Monsieur P.Brusseaux - Maire, Monsieur S.Sidoux demande comment s'obtient le pourcentage de remise consenti et si la concurrence a été respectée.  
Monsieur F.Heyblom rappelle que cela s'est fait sur le modèle de ce qui se pratique déjà à Fontenay-Saint-Père et Saint-Martin-la-Garenne et que la mise en concurrence est respectée et que la remise est volumétrique et fixe.
- Monsieur S.Sidoux demande à Monsieur le Maire pourquoi il ne répond pas aux invitations du *Comité des fêtes* dont il est pourtant le président.
- Madame M.Sauce rappelle sa demande d'inventaire du matériel du *Comité des fêtes* lors du précédent Conseil. Il faudrait convoquer aussi les autres associations pour faire un inventaire, un inventaire nécessaire pour des investissements à venir.
- Pour les vœux du Maire Madame H.Djebbari demande pourquoi tous les Guernois n'ont pas été invités ?  
Ils l'ont été, mais tardivement à travers le site *Internet* et sans *newsletter*. Monsieur le Maire reconnaît une maladresse qu'il faudra éviter l'année prochaine.  
Il est demandé pourquoi la commission en charge de la communication ne s'est pas vue confiée ce travail. Monsieur B.Landrevie fait remarquer que le Conseil invitait et s'invitait lui-même, se demandant à lui-même une réponse sur sa propre venue, alors qu'il lançait les invitations.
- Monsieur B.Landrevie demande où en est la possible rétrocession de terres à la commune par les carrières après exploitation et remise en état, Monsieur le Maire lui répond que ça devrait se faire et qu'il attend l'aval de l'autorité et que la commune n'est pas représentée pour l'instant dans les réunions.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Maire remercie les membres du conseil pour leur participation au débat et lève la séance à 22 heures 20.

Le Maire

Pascal BRUSSEAU

Le secrétaire

Benoît LANDREVIE